

L'empêcheur de croire en rond

# GoZias

## HEBDO 441

9<sup>ème</sup> année - semaine du 14 au 20 juillet 2016 - 2 €

L'INVITÉ > 5

Entretien avec Brigitte Espuche,  
du réseau Migreurop

ÉCONOMIE > 10

L'Afrique mise en danger  
par le commerce européen

POLITIQUE > 8

Michel Rocard,  
cet inlassable militant

FIGURE > 18

Elie Wiesel, la mort  
d'un témoin capital

Contrôle des flux migratoires

# FRONTEX

nouvelle version



**ENQUÊTE >** Les conservateurs : des  
« clous » dans les mules de François

## Le grand enfermement

La création d'un nouveau corps européen de garde-côtes et de garde-frontières, en lieu et place de Frontex, validée le 6 juillet par le Parlement européen, marque une étape supplémentaire dans la guerre menée par l'Union européenne contre les migrants et les réfugiés. Avec une discrétion remarquable de la part des médias, qui en dit long sur le droit à l'information et la liberté de la presse. Le bras armé de l'Union européenne change de nom et voit ses compétences augmenter, sans contrôle indépendant et une impunité juridique. Ceux qui n'auront pas péri noyés, ceux qui auront survécu aux centres de tri et à la maltraitance, risquent d'être jetés en pâture à des régimes violents, corrompus, peu soucieux des droits de l'homme. Ainsi en a décidé le Parlement européen, malgré l'opposition des Verts et de la Gauche unitaire.

Il est de bon ton de fustiger la Hongrie de Viktor Orban. Ses murs de barbelés avec la frontière serbe sont pourtant bien plus modestes que les équipements mis à grands frais à la disposition de l'agence de contrôle des frontières extérieures. En France, un peu de pudeur serait aussi la bienvenue, lorsque les préfets, représentants de l'Etat dans les départements, s'illustrent par des pratiques abusives d'enfermement et d'expulsion (cf. *Golias Hebdo* n° 437). Dans toutes ces dérives qui plétinent le droit d'asile, dans cette Europe forteresse qui renie le devoir de solidarité, il y a comme un air de Vichy et un crime contre l'humanité.

Les guerres en Libye, Syrie, Afghanistan, Irak et la misère qui règne dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne poussent des milliers de personnes à braver tous les dangers pour gagner un refuge, un asile où vivre décemment et en sécurité.

Les pays de l'Union européenne seraient-ils étrangers aux guerres soutenues par l'OTAN ? Pour mémoire, la guerre en Syrie et dans une partie de l'Irak, à l'origine de milliers de départs, et la guerre décidée contre la Libye par l'ancien président Sarkozy qui a plongé la région dans le chaos... Sans omettre les politiques néolibérales que l'Union européenne favorise, notamment par des accords de partenariat économique qui visent à piller les pays du Sud. Demain, ce sera le tour des migrants climatiques, victimes des multinationales qui imposent une stratégie néocolonialiste.

L'énorme budget consacré à la nouvelle agence Frontex, à son matériel de détection dernier cri et autres miradors, pourrait être utilisé dans la recherche et le sauvetage en mer, à créer des passages sécurisés aux migrants vers les pays d'accueil et à faciliter leur insertion. La population européenne est vieillissante et les migrations sont inscrites dans l'histoire de l'humanité, indispensables à sa survie et au renouvellement génétique des populations. Pourquoi un autre choix, si ce n'est pour justifier des politiques sécuritaires, sorte de laissez-passer pour toutes les régressions sociales.  Golias (Illustration de la Une : © DR)

EDITORIAL

## L'Agence Frontex change de nom

Eva Lacoste

**Les eurodéputés adoptaient le 6 juillet un texte portant sur la création d'une nouvelle agence de contrôle des flux migratoires, désormais appelée corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Avec des pouvoirs plus importants mais toujours sans contrôle indépendant de ses activités et sans mise en responsabilité en cas de violation des droits.**

faveur du remplacement de Frontex par un corps de garde-frontières et de garde-côtes. Un peu plus d'un mois plus tard, le 6 juillet, le Parlement européen entérinait la proposition en séance plénière par 483 voix pour, 181 contre, avec 48 abstentions! Ce texte adopté par le Parlement européen sera envoyé au Conseil pour approbation. La législation devrait entrer en vigueur durant l'automne 2016.

Depuis 2004, Frontex, agence européenne, est chargée de coordonner la gestion du contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne. Elle a vu depuis ses compétences augmenter régulièrement : déploiement de contingents d'action rapide en 2007, administration du système de surveillance des frontières Eurosur en 2012, possibilité d'intercepter des personnes en

mer et de les débarquer hors de l'Union européenne en 2014. Parallèlement, l'agence a été dotée d'un budget annuel en constante augmentation depuis sa création, qui devrait atteindre désormais 322 millions d'euros. Il faut en outre prendre en compte les participations des Etats membres de l'Union européenne en personnel et matériel. Pour l'année 2014, Frontex disposait de 132 véhicules terrestres, 53 hélicoptères, 328 navires, 291 équipements portatifs : unités de radars mobiles, détecteurs de vision nocturne, détecteurs de battements cardiaques. Il est bien évident que cet usage de la technologie militaire aux frontières européennes est une aubaine pour les lobbys militaro-industriels qui appuient de tout leur poids. Cette nouvelle agence Frontex sera dotée de plus de pouvoirs, mais toujours sans contrôle

Le 30 mai 2016, la commission Libertés civiles et Affaires intérieures du Parlement européen se prononçait en



Siège de Frontex à Varsovie (Pologne) © DR

indépendant de ses agissements, alors que de nombreuses questions se posent quant à son fonctionnement, à la transparence et au respect des droits humains. Dérives dénoncées par la campagne Frontexit<sup>2</sup>, lancée en 2013 à l'initiative de Migreurop, réseau de militants et de chercheurs<sup>3</sup>. Sous sa nouvelle version, l'agence conserve ses prérogatives de contrôle, mais voit ses pouvoirs étendus, avec un arsenal renforcé qui lui permettra de réagir aux frontières extérieures de l'Union européenne sur la base de sa propre évaluation. Elle pourra faire appel à une réserve « à réaction rapide » de 1500 garde-frontières qui pourront être déployés temporairement, à la demande d'un Etat membre de l'Union ou sur décision du Conseil européen. La France, pour sa part, devra mettre à disposition « 170 garde-frontières et autres professionnels compétents » qui soutiendront l'agence dans l'expulsion des personnes sans droit de séjour en Europe, vers un autre Etat, sans mettre en place les garanties nécessaires pour assurer le respect du principe de non-refoulement.

Désormais, la nouvelle agence Frontex pourra traiter davantage de données personnelles des migrants et les transmettre à Europol, *European Police Office*, dans le cadre de la lutte contre le crime transfrontalier, le crime organisé... et la lutte anti-terroriste. En novembre 2015, le Conseil de l'Union européenne n'annonçait-il pas que Frontex contribuerait à la lutte anti-terroriste, en alimentant la

méfiance envers les migrants, ainsi que les sentiments xénophobes et racistes au sein de l'opinion publique. Au-delà des risques de transmission des données personnelles, officiellement protégées par le droit de l'Union européenne, cette nouvelle dérive assimile les étrangers à des menaces potentielles pour la sécurité intérieure.

### Plus dangereuse, plus opaque, plus puissante

L'agence pourra intercepter des migrants et réfugiés en haute mer et les débarquer dans « le port le plus proche ». Il est tout à fait possible que ces débarquements aient lieu au Maroc, en Tunisie, en Algérie, où à été créé le délit d'émigration illégale<sup>4</sup>, dans les pays des Balkans ou en Turquie où perdurent des violations graves envers nationaux et étrangers. En septembre 2015, la Commission européenne relançait le débat sur la création d'une liste européenne commune de pays « d'origine sûrs ». Une telle qualification doit s'appliquer à des pays où la situation des droits humains est présumée satisfaisante, encadrée par un Etat de droit, où les individus ne subissent pas de persécutions. Est-ce en particulier le cas de la Turquie qui, soit dit en passant, n'examine que les demandes d'asile des ressortissants européens : la situation est d'autant moins sûre depuis la reprise du conflit armé entre l'Etat et le Parti du peuple kurde depuis juillet 2015, qui a entraîné le déplacement forcé interne d'environ 350 000 personnes. Plus de 2,5

millions de Syriens y sont déjà déplacés, l'insécurité règne pour les réfugiés comme pour les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes. Cerise sur le gâteau, si on peut dire : les députés turcs ont dû lever leur impunité le 2 mai, ce qui vise en particulier les forces pro-kurdes du Parlement dont les députés pourront désormais être accusés de faire l'apologie du PKK et du terrorisme. Ce pays « sûr » a quelques ratés.

Hors de tout contrôle démocratique du Parlement européen, l'ex-Frontex pourra se déployer de façon accrue hors d'Europe et échanger des informations avec des pays qui bafouent les droits humains de façon notoire. Les accords réputés « techniques » conclus avec des Etats non européens ne font l'objet d'aucun contrôle a priori par le Parlement européen, informé après adoption. Ces accords sont dix-neuf à ce jour, passés avec la Turquie, la Biélorussie ou le Nigeria, censés recourir à des interceptions avant l'entrée sur le territoire européen, à des retours forcés ou des arrestations. On pointe à juste titre les barbelés du Premier ministre hongrois Viktor Orban et son projet de référendum sur l'accueil des migrants, mais l'Union européenne et ses Etats membres ont fait le choix d'une réplique bien plus efficace. La décision de renforcer les moyens de l'agence Frontex, avec changement de nom, confirmée en juillet 2016, érige des barrières avec des moyens autrement plus sophistiqués et à une échelle bien plus

importante. Et qu'importe si cette politique conduit à dévier les routes migratoires, à les rendre toujours plus dangereuses, toujours plus mortifères. Qu'importent les atteintes aux droits de l'homme, dans cette volonté de repousser, « d'externaliser » ceux qui sont considérés comme des envahisseurs et qui, pourtant, ne représentent qu'un infime pourcentage de la population européenne.

### Une agence incompatible avec les droits humains

Et c'est toujours l'impunité juridique en cas de violations des droits pendant les opérations conduites par l'agence. Celle-ci ne peut être engagée devant une instance indépendante, malgré les nombreuses alertes dénoncées par les ONG et la campagne Frontexit, par le Médiateur européen, organe de contrôle de l'Union européenne siégeant à Strasbourg, ou le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des migrants. Au passif de Frontex, la formation en Libye de garde-frontières, de garde-côtes et de membres de la police des frontières, sans que l'on connaisse le degré de formation de ces agents en matière des droits fondamentaux. Dans ce pays où, au chaos s'ajoute la menace de l'Etat islamique, les migrants sont les proies des milices locales. Venus essentiellement de la corne de l'Afrique - Somalie, Ethiopie, Erythrée - ils subissent, selon des témoignages recueillis en 2011 par Amnesty International, arrestations arbitraires, violences physiques, abus sexuels dans les centres de

rétention, travail forcé et kidnapping. Le cynisme de l'Union européenne, via le bras armé de son agence, ira-t-il jusqu'à passer un accord avec la Libye comme il en avait été question il y a quelques années ?

Le document adopté le 6 juillet persiste à présenter la migration comme une menace à la sécurité et n'apporte aucune réponse à l'urgence de la situation humanitaire aux frontières extérieures de l'Union européenne. Il est urgent de mettre un terme aux activités d'une agence incompatible avec les droits humains, comme le conclut Brigitte Espuche dans l'interview qu'elle nous a accordée (cf. p. 5). Aurait-on oublié la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, adoptée à Paris au Palais de Chaillot ? Son article 13 stipule que « toute personne a le droit de quitter son pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Et ce droit ne doit-il pas être d'autant plus respecté, lorsque des hommes, des femmes, des enfants fuient les guerres, la violence, l'oppression et luttent pour leur survie ? □

1. Les Verts ont voté contre, ainsi que la Gauche unitaire européenne (dont le Front de gauche de Jean-Luc Mélenchon). Ont voté pour : les Socialistes et Démocrates (dont le Parti socialiste français), le Parti populaire européen (dont les Républicains), les Centristes (dont le Modem).

2. La campagne Frontexit, menée à l'initiative du réseau Migreurop, est portée par des associations (19) et des chercheurs de la société civile du Nord

et du Sud de la Méditerranée. Au nombre des associations : La Cimade (France) ; Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers, Centre national de coopération au développement (Belgique) ; Fasti (France) ; Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ; Gisti (France) ; Ligue des droits de l'homme (Belgique) ; Migreurop.

3. Le réseau Migreurop s'est constitué en 2005 en association de droit français. Il rassemble actuellement 46 associations et 53 membres individuels dans 17 pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Europe. Allemagne : Bordermonitoring. Belgique : Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers, Centre national de coopération au développement, Ligue des droits de l'homme, Syndicat des avocats pour la démocratie. France : Assemblée citoyenne des originaires de Turquie, Act Up, Anafe-Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers, Association des travailleurs maghrébins de France, La Cimade, Fasti-Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés, Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives, Groupe accueil et solidarité, Gisti-Groupe d'information et de soutiens des immigrés, Initiatives pour un autre monde, Jesuit Refugee Service, Mrap-Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Royaume-Uni : Statewatch, Barbed Wire Britain Network.

4. Huit pays partenaires de Frontex considèrent l'émigration non autorisée comme un délit : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Turquie, Mauritanie, Sénégal.

## PANORAMIQUES

### Tony Blair : un rapport qui fait tâche

Le président de la Commission sur l'engagement en 2003 du Royaume-Uni en Irak, John Chilcot, a présenté la semaine dernière les conclusions d'un rapport pour le moins accablant à l'endroit de l'ancien Premier ministre. Ainsi, le rapport stipule : « Nous avons conclu que le Royaume-Uni avait décidé de se joindre à l'invasion de l'Irak avant que toutes les alternatives pacifiques pour obtenir le désarmement (du pays) ne soient épuisées. L'action militaire n'était pas inévitable à l'époque. » Et d'ajouter notamment : « Malgré les avertissements, les conséquences de l'invasion ont été sous-estimées. La planification et les préparatifs pour l'Irak d'après Saddam étaient complètement inadéquats. » Droit dans ses bottes et peu incommodé par les regrets et la remise en



cause, Tony Blair a réagi en déclarant : « Nous avons pris la bonne décision. Le monde est meilleur et plus sûr. » Une vision géopolitique peu convaincante, à l'image de la pseudo présence d'armes nucléaires en Irak à l'époque de l'invasion.

### Hongrie : Orban défie l'Europe

En plein Brexit, le Premier ministre hongrois Viktor Orban en remet une couche dans son combat inlassable contre le plan européen de répartition des réfugiés. A grand renfort de discours virulents contre les migrants, il vient d'annoncer un référendum le 2 octobre 2016 à l'occasion duquel plus de 8 millions de Hongrois devront répondre à la question : « Voulez-vous que l'Union européenne décrète une relocalisation obligatoire de citoyens non hongrois en Hongrie sans l'approbation du Parlement hongrois ? » Le bras-de-fer en est donc à ses prémices et le gouvernement de Viktor Orban semble déterminé à remettre en cause ce plan de relocalisation, à travers les 28 États membres, de 160.000 demandeurs d'asile se trouvant en Grèce ou en Italie, portes d'entrée de l'Union européenne. □ Alexandre Ballario



Action de la campagne Frontexit du 5 juillet dernier devant le Parlement européen de Strasbourg. © DR

Brigitte Espuche © DR

# FRONTEX : une agence incompatible avec le respect des droits

Propos recueillis par Eva Lacoste

**La nouvelle Frontex est née le 6 juillet après le vote des eurodéputés, avec des pouvoirs étendus et sans réel contrôle de ses activités. Quelles sont les craintes et les interrogations qui se posent actuellement ? Co-coordinatrice du réseau Migreurop et de la campagne Frontexit, Brigitte Espuche a bien voulu répondre à nos questions.**

Or, l'actualité, particulièrement en 2015, nous a montré les limites du tout-répressif. La multiplication des naufrages et des morts en mer est précisément le fruit d'une politique migratoire européenne de fermeture et de répression. Dans ce contexte, renforcer une fois encore les moyens et les prérogatives de Frontex est un signal fort de l'entêtement sécuritaire de l'Union européenne fondé sur la peur et le rejet de l'autre.

dans la dissuasion et l'inaccessibilité du territoire européen.

La nouvelle agence Frontex n'est pas là pour sauver des vies, mais pour sécuriser les frontières, même s'il faut pour cela pénaliser ou contraindre les Etats défailants ou récalcitrants, sous peine d'expulsion de l'espace Schengen. Elle dispose pour cela d'une autonomie d'intervention accrue aux frontières européennes, d'une augmentation conséquente de son budget, d'un accès aux bases de données policières dans un objectif affiché de lutte contre le terrorisme, et d'une collaboration accrue avec des pays qui ne respectent pas les droits humains...

**G. H. : Comment résumeriez-vous les activités de l'agence Frontex depuis son lancement en 2013 ?**

**B. E. :** Depuis son lancement en 2013, Frontexit dénonce la finalité et les conséquences du déploiement de Frontex, qui vise uniquement à repousser les migrants au mépris de leurs droits, mais aussi son fonctionnement qui reste opaque pour le grand public, et le manque tant de responsabilité juridique de l'agence que de contrôle démocratique sur ses activités. Le nouveau Règlement, tel qu'il a été adopté par le Parlement européen le 6 juillet dernier, ne répond absolument pas à ces critiques et à ces lacunes. Alors même qu'elles prétendaient agir pour éviter les morts en migration, les institutions européennes n'ont pas investi dans les capacités de sauvetage des Etats membres, mais bien

**G. H. : Comment expliquez-vous le renforcement de l'agence en 2015 ?**

**B. E. :** Le renforcement de l'agence s'est fait sous le prétexte d'une arrivée massive de migrants sur ses côtes. Il faut cependant relativiser la portée des chiffres. L'Union européenne est loin d'être envahie par les migrants, dont les arrivées ont représenté 0.2 % de la population européenne : soit un million d'arrivées sur 510 millions d'habitants au sein des 28 Etats membres quand, par exemple, 4,5 millions de réfugiés Syriens sont accueillis par cinq pays

**Golias Hebdo :** Après le vote des eurodéputés, les craintes exprimées par les ONG à travers la campagne Frontexit sont-elles justifiées ?

**Brigitte Espuche :** Les craintes des associations membres de Frontexit sont en tous cas renforcées. L'agence européenne Frontex a été créée en 2004 pour surveiller les frontières européennes. Elle a été réformée plusieurs fois, en 2007 et 2011, mais les institutions européennes continuent de privilégier l'augmentation des moyens de contrôle et des pouvoirs de l'agence au détriment des droits fondamentaux des personnes, dans une logique sécuritaire qui guide les politiques européennes en matière migratoire depuis plus de vingt ans.

L'INVITÉ

limitrophes de la Syrie. Aujourd'hui, l'UE considère que tous les migrants parvenus à ses frontières sont des « migrants clandestins », donc des indésirables. Or, et malgré la diversité des situations, il y a un grand nombre de réfugiés potentiels. La majorité des personnes arrivées sur nos côtes en 2015 proviennent en effet de pays en conflit, et sont donc des ressortissants en situation objective de rechercher, voire d'obtenir, une protection internationale. En leur fermant ses portes, l'Union européenne ne respecte pas ses obligations internationales et porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes en migration.

**G. H. : Comment réagissez-vous face au manque de responsabilité juridique de l'agence ?**

**B. E. :** Ses moyens et prérogatives ont été renforcés, mais pas sa responsabilité. Très clairement, Frontex agit depuis sa création en toute impunité. Les ONG ont de longues dates dénoncé la dilution des responsabilités induite par les activités de l'agence. Qui est responsable des violations des droits causées durant les opérations ou résultant de ces opérations ? L'agence possède certes une personnalité juridique, mais sa responsabilité ne peut être engagée devant une instance indépendante, et ce, malgré des cas avérés de violations des droits durant ses opérations.

Malgré l'introduction d'une stratégie des droits fondamentaux, à l'occasion d'un amendement au Règlement de Frontex en 2011, aucun mécanisme de plainte n'a été instauré. Dans un rapport spécial sur les obligations de Frontex en matière de droits fondamentaux, la Médiatrice européenne recommandait en 2012 l'établissement d'un mécanisme de plainte sur les violations des droits fondamentaux des migrants dans le cadre des opérations de Frontex. Celui-ci n'a pourtant pas été retenu. En revanche, un semblant de mécanisme de plainte apparaît dans cette dernière révision de juillet 2016, soit quatre ans après. Mais ce n'est à notre sens qu'une coquille vide. Il s'agit d'une procédure purement interne et administrative, et non pas judiciaire. Concrètement, si pèsent des allégations de violation des droits sur un employé de la nouvelle agence, des mesures disciplinaires internes pourront être prises à son encontre sur décision du directeur de l'agence. Si les violences alléguées proviennent des garde-côtes déployés par les Etats



membres, alors la personne chargée des droits fondamentaux doit transmettre ces plaintes aux autorités des Etats membres concernés, qui se chargeront d'étudier le dossier au niveau national. A noter qu'il faut une preuve tangible de violation des droits pour que le mécanisme se mette en place et qu'aucune plainte anonyme n'est admissible.

**G. H. : Si on ajoute à ce manque de responsabilité juridique, la coopération avec des pays où les violations de droits humains sont monnaie courante, ne va-t-on pas vers de tels scandales que ceux-ci pourraient mettre en cause le mandat de cette nouvelle Frontex ?**

**B. E. :** Il faut avant tout noter que le principe même de la coopération extérieure de l'agence Frontex est intrinsèquement attentatoire aux droits des personnes en migration. Son seul but est de contenir les migrations à destination de l'Europe, et idéalement que les migrants potentiels ne quittent pas leur pays d'origine, ce qui est contraire au droit de quitter tout pays, y compris le sien. Par ailleurs, Frontex échange des informations sur les mouvements migratoires et la sécurité aux frontières avec 43 pays, y compris le Soudan - dictature dont le président est actuellement visé par un mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale - sans contrôle des Parlements nationaux des Etats coopérants ni du Parlement européen sur le respect des droits humains. Notamment le

droit international, le droit européen et la Charte de l'Union Africaine. Enfin, le manque de transparence et l'opacité autour des activités de Frontex sont tels, qu'il est très difficile d'avoir accès à l'information tant pour la société civile que pour les décideurs politiques. Au vu de ce contexte, un scandale paraît peu probable...

**G. H. : Deux points du nouveau règlement concernant Frontex soulèvent des questions sur la souveraineté des Etats membres de l'Union européenne...**

**B. E. :** Ce nouveau corps européen sera chargé d'évaluer « la vulnérabilité des frontières extérieures de l'Union européenne », étude qui s'ajoutera au rapport régulier sur l'évaluation du système Schengen. Selon le nouveau mandat, il est en effet possible pour la nouvelle Agence d'intervenir dans un Etat membre dans le cadre du contrôle des frontières externes. Si celui-ci ne se conforme pas aux recommandations de l'agence, on considère qu'il « met en danger le fonctionnement de l'espace Schengen », et un mécanisme semblable à celui de l'Article 26 du Code Frontières Schengen pourrait être activé. Le Conseil peut alors recommander le rétablissement des contrôles aux frontières internes, excluant de fait cet Etat membre de la zone Schengen pendant une période maximale de deux ans. Même si c'est avant tout une menace symbolique, c'est tout à fait possible. Cela a failli se faire en 2015 avec la Grèce, considérée par

L'Union européenne comme responsable de négligence et défaillance dans le contrôle de ses frontières extérieures. Dans tous les cas, le Conseil européen est celui qui valide le mandat de Frontex, donc les Etats membres sont d'accord avec ce principe. De plus, la possibilité de réintroduire les contrôles aux frontières internes est prévue par les accords de Schengen et les Etats membres ne s'en privent pas. Ainsi, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie, la Hongrie, la Croatie, la République tchèque, la Belgique, la Norvège, le Danemark et la Suède ont-ils rétabli en 2015 et 2016 des contrôles aux frontières nationales pour faire face à la « crise migratoire ».

**G. H. : Une nouvelle augmentation du budget de l'agence pourrait-elle être un facteur de discorde ?**

**B. E. :** Depuis sa création, le budget de l'agence Frontex est en constante augmentation. C'est l'agence européenne la plus financée de l'UE. Les budgets annuels, tout comme leurs ajustements, ont toujours été validés par le Parlement européen et cela n'a jamais créé de difficulté. Notons pourtant que le budget de l'agence est passé de 19 millions d'euros en 2006 à 118 millions en 2011, et 254 millions sont inscrits au budget prévisionnel de 2016, soit une augmentation de plus de 1236 % en dix ans... Par ailleurs, un budget de 322 millions a été annoncé pour la nouvelle Frontex. Il semble dès lors que le budget en constante augmentation de l'agence ne soit pas générateur de discorde entre ou pour les Etats membres. En revanche, il pose question aux organisations de la société civile qui considèrent l'agence opaque et dangereuse.

**G. H. : Le chef du gouvernement hongrois vient d'annoncer un référendum sur la relocalisation des migrants... Voyez-vous des risques de contagion ?**

**B. E. :** Dans le cadre de ce scénario de quotas imposés, la Hongrie était censée accueillir 1000 personnes... Dès lors, la convocation d'un référendum semble quelque peu disproportionnée au regard de ce chiffre dérisoire. La question migratoire est en l'espèce clairement instrumentalisée à des fins politiques. Mais ce repli sécuritaire est préoccupant et tendrait à signifier que c'est la perspective même de l'accueil qui n'est pas/plus envisageable au sein même de l'Union. La crise politique européenne se cristallise ainsi autour des questions

migratoires, mais elle est en réalité bien plus profonde, et touche aux principes et valeurs que prétend défendre l'Union européenne.

**G. H. : Est-ce la fin de la politique de quotas proposée par la Commission européenne en septembre 2015 ?**

**B. E. :** Sans doute pas, même si ce mécanisme de répartition imposé s'est révélé un échec total. Proposée par la Commission européenne au printemps 2015, la relocalisation de 160 000 demandeurs d'asile depuis la Grèce et l'Italie vers les autres Etats membres sur deux ans a été présentée comme une première réponse urgente à la « crise migratoire ». La relocalisation permettrait ainsi de déroger à l'iniquité du Règlement Dublin, qui impute la responsabilité de l'examen de la demande d'asile au pays de première arrivée. Mais au 14 juin 2016, seuls 2 280 demandeurs d'asile ont été relocalisés - 1 503 depuis la Grèce et 777 depuis l'Italie -, ce qui représente environ 1,4 % de l'objectif fixé sur deux ans.

Cet échec est dû tant à la mauvaise volonté des Etats qu'aux légitimes résistances des demandeurs d'asile. Il est en effet très difficile d'imposer une gestion autoritaire de la mobilité à des personnes qui souhaitent choisir leur futur pays d'accueil. Il ne faut pas seulement tenir compte de la (non) volonté des Etats, mais bien de celle des demandeurs d'asile - rejoindre un pays où ils ont des proches, une communauté nationale, dont ils parlent la langue... -, qui n'ont besoin de personne pour se « relocaliser » dans le pays de leur choix. De plus, le système de relocalisation suppose une harmonisation avancée des systèmes d'asile des Etats membres, ce qui n'est actuellement pas le cas : tant les conditions d'accueil que de traitement de la demande diffèrent d'un pays à l'autre.

Pourtant, loin de prendre les leçons de l'échec tant du Règlement Dublin que du dispositif de relocalisation pour en finir avec ces dispositifs inéquitables, les institutions européennes discutent actuellement d'un Règlement Dublin IV sur la base de quotas obligatoires. L'Europe s'appête donc à pérenniser un mécanisme injuste et défaillant.

**G. H. : Quels sont les grands risques, pour les migrants et pour les pays de transit ?**

**B. E. :** Les risques sont nombreux : la primauté du contrôle sur l'accueil, le détournement des routes migratoires pour échapper aux contrôles frontaliers de plus en plus sophistiqués, les morts en migration, dont le chiffre est littéralement effrayant, la mise au pas des pays « tiers », non membres de l'Union européenne, qui acceptent, en échange d'un véritable chantage au développement, de contenir les migrations en direction de l'Europe.

Le risque pour les migrants est d'être bloqués dans des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme, de ne pas avoir de perspective quant au projet migratoire conçu, de nier à une grande partie de la population mondiale le droit de se réaliser, de voyager, d'étudier, de se sentir en sécurité. Le risque pour les pays de transit et de départ est de s'approprier encore davantage l'approche et la méthode sécuritaire de l'Union européenne : il n'y a jamais eu autant de murs dans le monde, autant de refus de visas, autant d'accords de réadmission signés, y compris entre pays du Sud. Ainsi, Alger signe-t-elle des accords avec Niamey pour expulser des ressortissants nigériens depuis l'Algérie...

**G. H. : Le communiqué de presse du Parlement européen du 6 juillet parle d'une « première étape nécessaire ». Que doit-on entendre par là ?**

**B. E. :** Ce communiqué constitue un véritable blanc-seing du Parlement européen quant à la dérive sécuritaire de l'Union et au naufrage politique de l'Europe en matière de solidarité et d'accueil. Depuis plus de dix ans, l'Union fait la démonstration de son incapacité à répondre aux impératifs d'accueil et de protection internationale en renforçant un arsenal quasi-militaire, qui met en danger les personnes en migration, au mépris du droit et des valeurs qu'elle prétend défendre. Face au repli sécuritaire alimenté par la récente crise des politiques migratoires et la menace terroriste partout en Europe, il est crucial de contrer un discours politique qui tend à associer migration et terrorisme et à justifier sur cette base des mesures et des politiques visant à restreindre les droits fondamentaux. Il est donc urgent de mettre un terme aux activités de Frontex, dans sa forme actuelle et future, incompatibles avec le respect de ces droits. □